



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE I
ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE
SF 1.2
2^e Séminaire de formation

ORDRE DU JOUR

« MÉTHODOLOGIES POUR LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES CAS »

—
Sofia (BG), du 17 au 19 décembre 2013



Projet financé par
l'Union européenne



PROJET EUROMED JUSTICE III

COMPOSANTE I ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE

SF 1.2 2e Séminaire de formation

« MÉTHODOLOGIES POUR LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES CAS. »

Sofia (BG), du 17 au 19 décembre 2013

ORDRE DU JOUR

Lundi 16 décembre 2013

19h30 - 21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 17 décembre 2013

09h00 - 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 - 09h30 **Discours de bienvenue**

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES).

09h30 - 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES).

09h45 - 10h45 **Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet par rapport à la justice et l'utilisation des nouvelles technologies.**

Xavier MONSÓ, Expert, expert principal à court terme au cours de la première phase du projet.

Débat

10h45 - 11h15 Pause café

11h15 - 13h00 **Tour de table. Présentation des participants par les participants et présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud : la collecte et la gestion électroniques des dossiers judiciaires : la formation à la gestion électronique des cas destinée au personnel des tribunaux et des bureaux du procureur dans les pays partenaires du Voisinage Sud.**

*Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.*

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 16h00 **Exposé sur « Le cadre juridique de l'e-Justice et le cadre juridique pour l'utilisation des TI par l'administration de la justice ». (I)**

Manuel GONÇALVES DE MELO MARINHO, juge de la Cour d'appel et expert en coopération judiciaire internationale et justice en ligne.

Débat

16h00 - 16h30 Pause café

16h30 - 18h00 **Exposé sur « Le cadre juridique de l'e-Justice et le cadre juridique pour l'utilisation des TI par l'administration de la justice ». (II)**

Débat

Fin de la première journée

Mercredi 18 décembre 2013

9h30 - 11h00 **Exposé sur « Les techniques pour améliorer la circulation des documents juridiques. L'approche de l'UE, l'approche locale ».**

Gemma DEL REY ALMANSA, Coordinatrice au sein de l'Unité de soutien du Secrétariat général pour l'administration de la justice, Espagne.

Débat

11h00 - 11h30 Pause

11h30 - 13h00 **Le cadre de la gestion électronique des cas (I)**

Atelier

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

- 14h30 - 15h30 **« La justice en ligne : l'expérience bulgare ».**
Savina VASILEVA, Expert, Direction Justice en ligne, ministère bulgare de la Justice, Sofia
Débat
- 15h30-16h00 Pause
- 16h00-17h00 **Le cadre de la gestion électronique des cas (II)**
Atelier
Débat
- Fin de la 2^e journée**

Jeudi 19 décembre 2013

- 09h30 - 11h00 **Exposé sur : « Lignes directrices pour des services de la justice efficaces : une référence spéciale à la gestion des cas, à la simplification et à la numérisation. L'approche du RECJ. »**
John THORNHILL, Vice-président, Association de magistrats, Commissaire aux nominations judiciaires ; représentant judiciaire pour l'Angleterre et le Pays de Galles au sein du Réseau Européen des Conseils de la Justice (RECJ).
Débat
- 11h00 - 11h30 Pause café
- 11h30 - 13h00 **La vidéoconférence et son utilisation par l'administration de la justice.**
Atelier
Débat
- 13h00 - 14h30 Déjeuner
- 14h30 - 15h30 **Session plénière, débat et conclusions.**
José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS
- 15h30 - 15h45 Clôture du séminaire
Andrés SALCEDO VELASCO
- Fin du séminaire de formation**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (*Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública*), l'IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1^e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2^e phase du projet). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques seront présentés au cours de cette deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se situe dans le cadre de la première composante du projet: « Accès à la Justice et aide judiciaire ». La plupart des experts considèrent que la formation est au coeur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que le système d'administration de la justice soit respecté et digne de respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase du Projet EuroMed Justice III est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen.

Le titre de ce séminaire est : « Méthodologies pour la gestion électronique des cas ». Plus particulièrement, cette session se veut être le prolongement de la première session de formation qui portait sur le rôle pertinent que l'informatique et les nouvelles technologies ont acquis pour améliorer l'efficacité de la justice afin de garantir un accès à la justice adéquat à tous les citoyens. Cependant, au cours de ce deuxième séminaire nous comptons aller plus loin et voir dans le détail comment tirer parti des nouvelles technologies pour la gestion des cas dans les tribunaux.

A cet égard, les différents sous-thèmes traités nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement liés au rôle essentiel que les TI acquièrent dans le travail quotidien rattaché au travail judiciaire vu sous différents angles.

Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives.

Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici, dont le détail figure dans l'ordre du jour, et tous constituent les principaux sous-thèmes qui feront l'objet de discussions pendant le séminaire.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours magistraux; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs et une approche pratique permettant un transfert de connaissances et d'expérience.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux

participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ont les participants du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire du Voisinage Sud sont censés participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible :

Fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités de l'administration des tribunaux, juges, greffiers et autres personnels auxiliaires des tribunaux, juges, avocats et personnel des bureaux du procureur, formateurs appartenant à des institutions de formation judiciaire ou institutions équivalentes (institutions de formation des procureurs, institutions de formation des avocats, etc.) et représentants d'acteurs non gouvernementaux s'occupant des thèmes couverts par les séminaires, éditeurs de documents juridiques, de bases de données et des services informatiques.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait préférable que dans la mesure du possible les participants soient : décideurs, hauts fonctionnaires ou conseillers du ministère de la Justice, du Conseil général du pouvoir judiciaire ou d'une institution équivalente, ou du Bureau du procureur ayant des responsabilités et connaissances de questions telles que : cadre juridique et organisation juridique des TIC, compilation de l'information en vue de produire des bases de données ; diffusion et utilisation des bases de données ; spécialistes du droit procédural et de l'utilisation des nouvelles technologies dans les tribunaux (y compris l'utilisation de la vidéoconférence) ou de la gestion stratégique de l'administration de la justice, de préférence dans le domaine de l'e-Justice et la gestion des cas.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire :

- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants de nos partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion en même temps que la liste de la documentation de référence. Ils seront également remis aux participants lors du séminaire.

Langues de travail

Français, anglais et arabe avec interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants



Le séminaire se tiendra à :

GRAND HOTEL SOFIA

1, Gurko Str.

1000 Sofia

Tél. : (+359 2) 811 0900

Fax : (+359 2) 811 0798

www.grandhotelsofia.bg